



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-350

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et

l'autorisation d'occupation du domaine public

2 rue de Picardie

du lundi 25 août au mardi 26 août 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 4 août 2025 de Monsieur Pascal DELASSUS, demeurant 2, rue de Picardie à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité au niveau du N°2, rue de Picardie à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du 25 au 26 août inclus, au niveau de l'immeuble, situé 2, rue de Picardie à ISBERGUES (62330)

Article 2 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public, pour l'installation de sacs « Big Bag » sur le trottoir devant son habitation.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

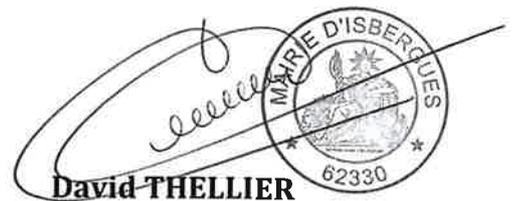
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-350

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 08 AOUT 2025

Le Maire,


David THELLIER

The signature is a cursive scribble in black ink. To its right is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ISBERGUES' at the top, the city's coat of arms in the center, and the number '62330' at the bottom. Two stars are positioned on either side of the number.

Publié le 11 AOUT 2025